



Divorce et garde de la maison

Par **Yurana91**, le **24/08/2010** à **13:47**

Bonjour,
Voilà, mes parents ne sont plus sur la même longueur d'onde depuis déjà quelque temps, et mon père nous le soupçonne d'infidélité depuis quelque temps. Mes parents sont propriétaires d'une maison finie de payer et s'il y a divorce (ce qui va finir par arriver) ma mère souhaite rester dans cette maison. Mon père et elle sont mariés sous le régime de partage des biens. Hier ma mère a écouté ses messages sur le répondeur et a appris que mon père a demandé un changement d'adresse pour l'envoi de ses relevés de comptes. Sachant qu'il vit toujours avec ma mère et n'a toute relation avec une autre personne. A-t-il le droit? Quels sont les droits de ma mère si elle ne veut pas vendre la maison en cas de divorce. Peut-elle demander une compensation financière?
La situation étant très compliquée je peux donner plus de détails avec les questions que vous vous posez.
Merci par avance de vos réponses.

Par **mimi493**, le **24/08/2010** à **14:29**

Le régime de partage des biens, ça n'existe pas.
Est-ce qu'ils ont fait un contrat de mariage?
Votre père a le droit de partir du domicile conjugal, heureusement d'ailleurs. Mais il commet une faute vis-à-vis des engagements du mariage. Votre mère verra ça avec son avocat.
Le sort de la maison sera réglé par le divorce, soit à l'amiable, soit par le juge qui tranchera.
Diverses possibilités existent. Par exemple :
- votre mère rachète sa part à votre père
- votre père laisse la jouissance gratuite ou contre un loyer à votre mère
- votre mère demande une prestation compensatoire prenant la forme de la moitié de la maison (faisant d'elle la propriétaire de la totalité, si la maison entre dans la communauté)
Attention, une maison coûte chère à l'entretien (plus cher qu'un appartement), il faut être sûr que votre mère a les moyens financiers d'assurer cette charge financière seule (sinon, vendre la maison, elle prend sa part + le capital de la prestation compensatoire le cas échéant, et achète un

appartement).
PS : les enfants ne doivent pas se mêler des affaires de couple de leurs parents, ça finit toujours mal. Le couple concerne les adultes (vous ne connaissez pas l'intimité de vos parents, vous ne savez pas qui peut être responsable de quoi), les parents concernent les enfants.

Par **Yurana91**, le **24/08/2010** à **14:47**

Je suis tout à fait d'accord avec le fait que les enfants ne doivent pas se mêler des affaires de leurs parents. Mais il est vrai que si mon père complotait des choses derrière le dos de ma mère pour après qu'elle se retrouve totalement démunie ça n'est pas correct de sa part. Mon père humilie chaque jour ma mère, la harcèle avec des propos injurieux au quotidien, a déjà été violent physiquement avec mon frère et ma sœur, bref il n'est pas un saint loin de là. Je ne veux pas prendre partie mais il est difficile de rester sans rien faire. Je souhaite juste lui donner les informations qu'elle a besoin pour se débrouiller seule ensuite. Je vous remercie